

**N/REF** : LYO.2022.10.01083

**V/REF** : AA/IB

**Dossier** : SNC IP1R

SCP ALCAIX ET ASSOCIES

Me ALCAIX Adrien

91 cours Lafayette

69455 LYON Cedex 6

**Lyon le 14 octobre 2022**

## ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

**Durée de validité de ce document : 6 mois**

**Vendeur** : SNC IP1R

**Commune** : VENISSIEUX (69200)

**Adresse** : site Puisoz

**Cadastre** : AK 21

**Adresse** : Site Puisoz

**Cadastre** : AK 85

### **Situation du bien au regard des plans de prévention de risques naturels prévisibles.**

Il n'existe pas de plan de prévention des risques naturels prévisibles sur la commune de VENISSIEUX (69) qu'il soit prescrit, approuvé ou appliqué par anticipation.

### **Situation du bien au regard des plans de prévention de risques miniers prévisibles.**

Il n'existe pas de plan de prévention des risques miniers prévisibles sur la commune de VENISSIEUX (69) qu'il soit prescrit, approuvé ou appliqué par anticipation.

### **Situation du bien au regard des plans de prévention de risques technologiques prévisibles.**

Plan de prévention des risques technologiques de la Vallée de la Chimie approuvé le 19/10/2016 : **le bien est situé en dehors du zonage réglementaire (hors cartographie).**

## **Situation du bien au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité.**

En application des articles R. 563-4 et R 125-23 du code de l'Environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 relatifs à la prévention du risque sismique et délimitant de nouvelles zones de sismicité de territoire français, la commune est située dans une zone de sismicité modérée (3).

## **Situation du bien au regard des arrêtés de catastrophes naturelles (pour information).**

Des arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur la commune de VENISSIEUX (69)

## **État des nuisances sonores aériennes, situation du bien au regard du Plan d'Exposition aux Bruits**

PEB : **il n'existe pas de Plan d'Exposition aux Bruits sur la commune.**

## **Situation du bien au regard du risque radon.**

Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français : la commune se situe en zone 1.

## **Situation du bien au regard des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).**

Information sur l'état de pollution des sols : **Il existe un arrêté préfectoral établissant les projets de création de secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L. 125-6 du Code de l'Environnement, pour le département du Rhône et la Métropole du Rhône.**

**Le bien n'est pas concerné par une création de SIS actuellement.**

Lyon le 14 octobre 2022

**JURIS URBA**  
21, Rue de la Bannière  
69003 LYON  
Tél. 04 72 84 94 69  
Fax 04 72 84 94 61

**aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués**

**Attention** : s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état. Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

2009-2142

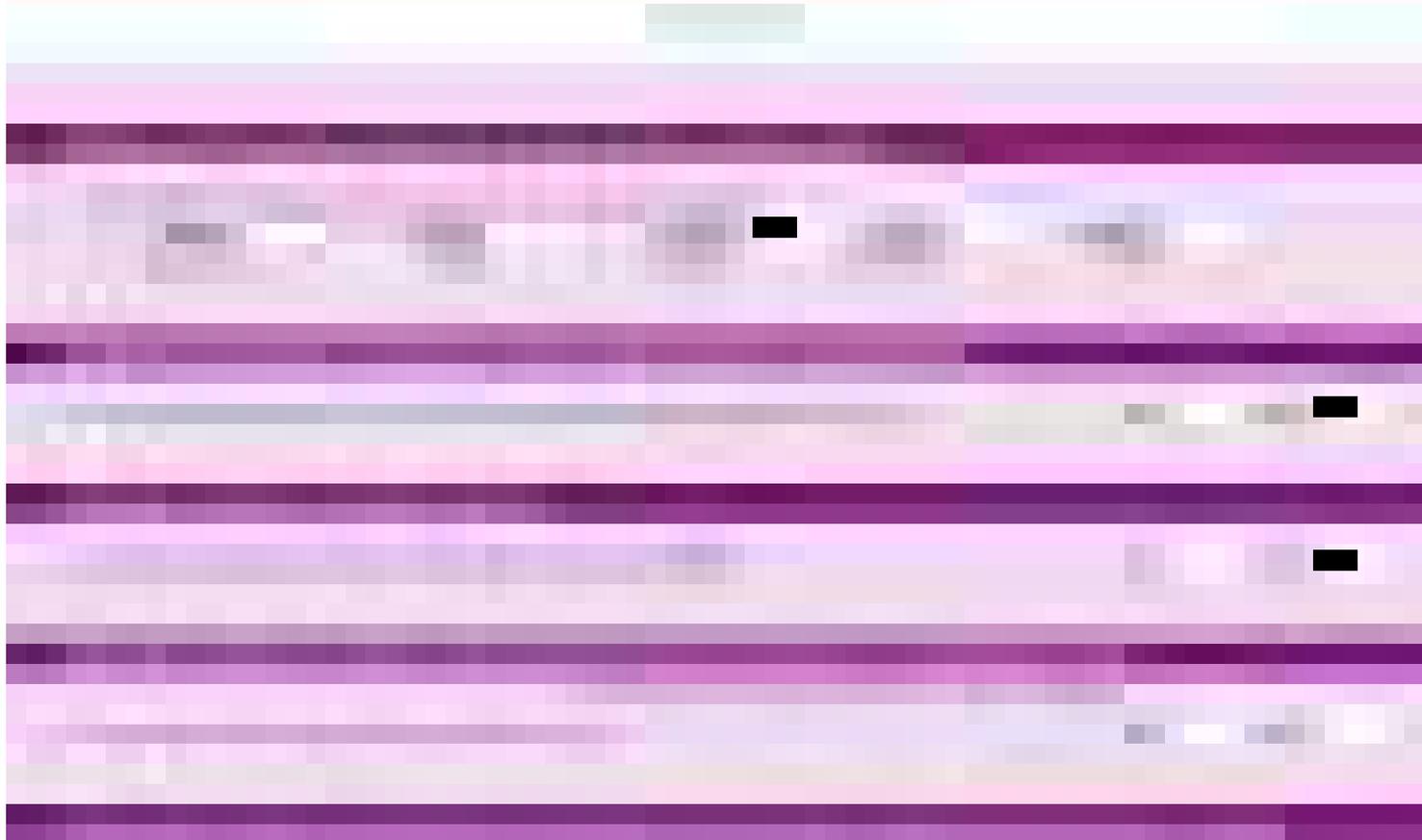
25/03/2009

28/01/2019

site Puisoz. Ref cad : AK 21  
Site Puisoz. Ref cad : AK 85

69200

VENISSIEUX



- Extrait du plan cadastral

vendeur / bailleur	date / lieu	acquéreur / locataire
--------------------	-------------	-----------------------

SNC IP1R

14 octobre 2022

Lyon

**JURISURBA**  
21, Rue de la Bannière  
69003 LYON  
Tél 04 72 04 94 89  
Fax 04 72 84 94 81

# Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°  du  mis à jour le

Adresse de l'immeuble  code postal ou Insee  commune

## Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB  <sup>1</sup> oui  non   
révisé  approuvé  date

<sup>1</sup> Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation  <sup>2</sup> oui  non   
<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés  oui  non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB  <sup>1</sup> oui  non   
révisé  approuvé  date

<sup>1</sup> Si oui, nom de l'aérodrome :

## Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :  
zone A<sup>1</sup>  zone B<sup>2</sup>  zone C<sup>3</sup>  zone D<sup>4</sup>   
forte forte modérée

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.



vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire



information sur les nuisances sonores aériennes  
pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>















UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE  
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION

TO : SAC, NEW YORK  
FROM : SAC, NEW YORK  
SUBJECT: [Illegible]

[Illegible typed text]

OVORS  
ORDNY

LYON

[Illegible typed text]

68

REV 7/10/67  
24 MK 280

[Illegible typed text]

## ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE COMMUNE DE VENISSIEUX (69)

### Glissement de Terrain : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
NOR19830621	01/05/1983	31/05/1983	31/05/1983	24/06/1983
NOR19830621	01/04/1983	30/04/1983	30/04/1983	24/06/1983

### Inondations et/ou Coulées de Boue : 7

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
IOCE0756782A	29/04/2007	29/04/2007	29/04/2007	14/06/2007
INTE9300513A	05/07/1993	06/07/1993	06/07/1993	10/10/1993
INTE9300213A	17/06/1992	17/06/1992	17/06/1992	12/06/1993
MDIE900017A	29/07/1990	29/07/1990	29/07/1990	15/12/1990
NOR19830621	01/05/1983	31/05/1983	31/05/1983	24/06/1983
NOR19830621	01/04/1983	30/04/1983	30/04/1983	24/06/1983
NOR19821118	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982

### Poids de la Neige : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
NOR19821215	26/11/1982	28/11/1982	28/11/1982	22/12/1982

### Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
NOR19821118	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982

Département :  
RHÔNE

Commune :  
VÉNISSIEUX

Section : AK  
Feuille : 000 AK 01

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 09/05/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

### ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :

Centre des impôts foncier de Lyon Extérieur  
165, rue Garibaldi  
Cité administrative  
BP 3195  
69401 Lyon Cedex 03  
tél. +33 4 78 63 33 00 -fax. +33 4 78 63 30  
20  
[cdif.lyon-exterieur@dgif.finances.gouv.fr](mailto:cdif.lyon-exterieur@dgif.finances.gouv.fr)

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

